

AVIS PUBLIC



RÉSOLUTION PPCMOI 2021-01/C04-05 ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 5 juillet 2021, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2177), la résolution numéro CA21 13 0177 accordant le projet particulier PPCMOI 2021-01/C04-05 visant à permettre l'occupation d'un local pour l'usage « clinique psychiatrie » au rez-de-chaussée du bâtiment situé aux 5045-5065, rue Jean-Talon, lot numéro 2 970 006 du cadastre du Québec.

Cette résolution entre en vigueur le 13 juillet 2021 et est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire.

Montréal, le 13 juillet 2021.

La Secrétaire d'arrondissement
Guyline Champoux, avocate

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : montreal.ca/st-leonard